

Note interne de visite d'inspection

PACA	GS:06	Subdivision de :Nice 3	Date: 12/11/2007
Inspecteurs	: Guillaume BELOT – Bernard MULLER		
Exploitant	: SEC	Code GIDIC	: 064.1174 et 1177
Site inspecté	: Carrières de Gourdon et Bar-sur-Loup	A	
Activité	: Extraction de matériaux	Priorité	: P1
Objet de la visite	: Inspection programmée		
Présentation du site inspecté			
Description succincte des installations inspectées			
Carrières de Gourdon et Bar-sur-Loup, autorisées par AP du 14 avril 2003 et du 12 février 2002 à extraire respectivement 800 000 t/an en moyenne maximale et 350 000 t/an de roche calcaire, par engins mécaniques et tir de mines Expiration des autorisations le 31/12/2015 pour Gourdon et le 31/05/2018 pour Bar sur Loup. Production 2004 respectives : 916 145 t et 413 575 t Production 2005 respectives : 893 805 t et 345 782 t Production 2006 respectives : 909 532 t et 345 529 t			
Contexte environnemental et socio-économique			
Carrières importantes du département, en activités depuis 1969 avec divers exploitants. Un seul et unique exploitant depuis novembre 1993 pour ces 2 carrières de 30 et 24 ha, séparées par un simple vallon de quelques mètres de largeur, mais disposant de 2 AP d'autorisation distincts, la raison invoquée par le carrier étant un distingo entre les statuts des terrains (terrain communal pour Gourdon, privatif sur une partie de Bar sur loup), la SEC n'étant propriétaire d'aucun terrain. SEC = 50% Eurovia + 50% CEMEX Présence de M. Inglebert, responsable QSE d'Eurovia Méditerranée, qui intervient en fonction support sur toutes les carrières de cette société et de ses filiales (dont la SEC). Intervention sur demande du chef de carrière, du dirigeant ou de sa propre initiative. Objectif, visiter toutes les carrières tous les 1,5 à 2 mois et au moins rencontrer tous les dirigeants une fois par mois. Le carrier a été condamné par le TGI de Grasse, à titre de personne physique et morale, pour ses dépassements de tonnage, à 100 Euros d'amende. Il a fait appel aux 2 titres de personne physique et morale. Un dossier a été déposé visant à régulariser ces dépassements répétés. Une suite devra lui être donnée. Il reste un gisement potentiel pour 40 ans sur le site. Présence notable d'une zone de débordage des matériaux sur une hauteur de 75 m. Aucune tranche supérieure n'est actuellement achevée			
Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés – augmentation/réduction des effectifs,)			
Un projet d'extension vers le Nord-Est a été évoqué (Gourdon), le POS étant compatible et le gisement intéressant. En outre, des travaux devraient avoir lieu pour améliorer les conditions d'insertion des camions sortant du site sur la route départementale. Les débordements seront déplacés et les camions circuleront sur une plus longue distance sur route propre à l'intérieur de la carrière. Remplacement programmé du broyeur primaire fin 2007.			

Résultats de la visite d'inspection

Description sommaire du déroulement de la visite (sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...)

Sujets évoqués

- Arrêtés ICPE du 14 avril 2003 et du 12 février 2002 : bornage, clôtures, barrières, mode d'exploitation et garanties financières,
- RGIE,

Documents consultés

- Déclaration annuelle à la DRIRE des entreprises extérieures du 09/01/2007 (non reçue à la DRIRE mais dite envoyée par l'exploitant);
- Rapport annuel d'exploitation 2006
- Rapports de l'OEP (Prevencem) du 31/10/2006 (Bar sur Loup) et du 28/08/2007 (Gourdon)
- Plan de prévention avec la société Provence Jardin
- Déclaration d'intervention de la société Provence Jardin à la DRIRE du 19/11/2007
- Rapport de mesure des retombées atmosphériques de poussières dans l'environnement de 2004, 2005 et 2006 ;
- Plan topographique du 01/12/2005 avec indication des travaux réalisés jusqu'à avril 2007

Lieux visités

- Zone de débardage et aire de réception des matériaux de débardage
- Partie non exploitée en périphérie Nord-Est de la carrière de Gourdon, des plots 21 à H
- Partie réaménagée en zone Nord-Est de la carrière de Gourdon
- Zone de remblai par des inertes sur la carrière de Gourdon (cote 660) et zone d'exploitation voisine

Très mauvaises conditions de visibilité

Conclusions de l'Inspection (appréciation - suites données administratives (DRIRE, PREFET) et pénales)

Le clôturage et le contrôle des accès à la carrière doivent être complétés, même s'ils semblent avoir été pris en compte par l'exploitant. Le bornage doit également être complété.

La zone de débardage méritera une inspection plus détaillée lorsque les conditions de visibilité seront meilleures et qu'elle sera en service.

Les conditions de gestion des eaux de ruissellement doivent également être suivies.

Enfin, il conviendra de statuer sur le dossier déposé par l'exploitant pour mise à jour du tonnage limite.

Enfin, il conviendra de suivre la mise en conformité du primaire compte tenu des remarques de Prevencem.

Personnes rencontrées [noms, fonctions, ...]

- M. GAUTHIER (Directeur de la SEC)
- M. ALLEMAND (Responsable d'exploitation)
- M. INGLEBERT (responsable QSE Eurovia Méditerranée)
- M. CARLON (chef de carrière et directeur technique des travaux)
- M. BONINO (adjoint au chef de carrière) qui remplacera M. Carlon fin 2008 (départ en retraite)

Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection

N° fiche	Commentaires (soldée?- évolution ?)
1 Bar sur Loup	Soldée